

Grille de prix de l'Offre électricité verte

Applicable à partir du 02 janvier 2018 - Offre de fourniture d'électricité pour les clients particuliers

L'Offre électricité verte porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix HT de l'Offre électricité verte

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/KWh	Abonnement €/mois	HP €/KWh	HC €/KWh
3	5.42	0.0968			
6	6.77	0.0901	7.51	0.1007	0.0723
9	7.90	0.0915	9.12	0.1007	0.0723
12	9.06	0.0915	10.56	0.1007	0.0723
15	10.23	0.0915	11.86	0.1007	0.0723
18	11.62	0.0915	13.02	0.1007	0.0723
24	14.01	0.0915	15.90	0.1007	0.0723
30	16.63	0.0915	18.28	0.1007	0.0723
36	18.58	0.0915	20.41	0.1007	0.0723

La grille de prix TTC de l'Offre électricité verte

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/KWh	Abonnement €/mois	HP €/KWh	HC €/KWh
3	6.78	0.1546			
6	8.51	0.1466	9.65	0.1593	0.1252
9	10.01	0.1483	11.84	0.1593	0.1252
12	11.54	0.1483	13.85	0.1593	0.1252
15	13.09	0.1483	15.70	0.1593	0.1252
18	14.86	0.1483	17.42	0.1593	0.1252
24	18.00	0.1483	21.43	0.1593	0.1252
30	21.38	0.1483	24.92	0.1593	0.1252
36	24.05	0.1483	28.14	0.1593	0.1252

La composition du prix de l'offre

(Article 5 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh, auxquels s'ajoutent :
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
- les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE) d'un montant maximum de 0,957 cts €/kWh HT
- la Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE),
- la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations.

Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain plafond défini par décret bénéficient, sur demande, d'une déduction forfaitaire sur leur facture pendant un an renouvelable.